Author - Industry Canada - Competition Bureau

Publication Date - 2000-04-14

"Cartels and Amnesty: The State of Play in Canada"

Harry Chandler
Deputy Commissioner of Competition, Criminal Matters
Competition Bureau

ABA Section of Antitrust Law Spring Meeting
Washington, D.C.
Industry Canada

April 5, 2000

Introduction

Canada has a very aggressive and effective program in combatting cartels. The Competition Bureau, Canada's antitrust agency, recently released a revised amnesty policy designed to detect and dispatch cartels and other forms of anti-competitive behaviour.

This brief paper summarizes the record of anti-cartel enforcement in Canada and provides highlights of the new Immunity Bulletin.

Canada's Approach to Cartels

Canada is by far the most open of the G-7 industrial countries, with our exports accounting for a third of our gross national product. You may or may not be aware that the United States is our main trading partner, and that we are yours. Our trade, imports plus exports, with the United States has more than doubled over the last decade. At $564 billion in 1998, more than $1 million a minute, which is a lot of business for a small country like Canada, it represents 80 per cent of our total trade. It goes without saying that Canada shares the United States' interest in vigorously enforcing competition in the global marketplace, and especially in the North American marketplace.

Like the United States, Canada has taken a particularly aggressive approach to international conspiracies in recent years, following up on leads from the United States and other jurisdictions as well as our own, home grown Canadian sources, to ensure that the activities of criminal cartels are stopped and stringent penalties are levied as a deterrent. Both our countries have been successful in convicting multinational firms and their senior executives for engaging in criminal international conspiracies and our courts, like yours, have imposed huge fines.

Our recent inquiries into price-fixing and market allocation agreements among suppliers in the worldwide food and feed additives industries have resulted in the largest fines ever imposed under Canada's *Competition Act* and the largest criminal fines in Canadian legal history.

The attached table gives a synopsis of recent penalties levied by the courts in Canada for cartel offences. You should know that:

- The Canadian law to combat cartels, contained in the *Competition Act*, is criminal law. In addition to large fines against corporations and individuals, imprisonment is another important penalty available to the courts and it has been applied in recent years.
- While the dollar amount of monetary penalty pales in comparison to the recent fines in the United States, in proportionate terms they are very much of the same order. The standard basis of comparison is the percentage of volume of affected commerce. As to be expected in a smaller economy, sales revenue is lower so the absolute level of the fine is lower.
- There is no statute of limitations in Canada for *Competition Act* offences.
- The Competition Bureau has access, upon judicial authorisation, to a variety of investigative tools including: search warrants, subpoenas for documents, sworn testimony, and the interception of private communications.

Immunity Program

Canada's immunity program for offences under the *Competition Act* is described in the Competition Bureau's Immunity Bulletin which is included in your materials and also available on the Bureau's web

site.

This revised and streamlined policy towards applications for immunity was released in February 2000 for comment. The formal comment period has just ended. Any changes in the final publication of the Bulletin will be editorial in nature to make it even easier to understand and apply. The basic thrust of the policy has been decided and it will not change.

Those of you familiar with the Antitrust Division Leniency Policy will find many similarities. The Competition Bureau Immunity Bulletin is:

- short and simple, to allow self-identification by potential applicants
- centred on the principle of first-in notice in Canada
- clear that parties will not be accorded any special consideration solely because they have been granted leniency in another jurisdiction
- focussed on immunity, although other forms of leniency are available to those who don't qualify for immunity
- a clear roadmap of a four-step, streamlined process to obtain immunity on a timely basis
- careful to protect the confidentiality of an applicant's identity and information

Conclusion

The Competition Bureau's Immunity Bulletin is an important statement of policy with particular significance for combatting international cartels. The recent fines of over $140 million against corporations and individuals, coupled with a 9 month term of imprisonment for a former employee demonstrate Canada's commitment to deter cartel behaviour.

RECENT CARTEL PENALTIES: CANADA

Amount	Date(s)	Inquiry	Party Convicted	Offence
$48,000,000	Sept. 22/99	Bulk Vitamins	F. Hoffmann-LaRoche Ltd. (Switzerland)	Conspiracy (s.45)
$18,000,000			BASF Aktiengesellschaft (Germany)	
$14,000,000			Rhône-Poulenc S.A. (France)	
$5,200,000	March 1/00		Takeda Chemical Industries, Ltd. (Japan)	
$2,500,000	Sept. 22/99		Daiichi Pharmaceutical Co. Ltd. (Japan)	
$2,000,000			Eisai Co., Ltd. (Japan)	
$1,000,000	March 30/00		Merck KGaA (Germany)	
$250,000	Oct. 25/99		Dr. Roland Brönnimann (Switzerland)	
$370,000	Oct. 26/99		Roussell Canada Inc. (Canada)	Foreign Directives (s.46)
$175,000	Oct. 27/99		Andreas Hauri (Switzerland)	Conspiracy (s.45)
Total: $91,495,000				
$14,000,000	May 27/98	Lysine	Archer Daniels Midland Company (United States)	Conspiracy (s.45)
$3,500,000	July 23/98		Ajinomoto Co. Inc. (Japan)	
$70,000			Sewon America Inc. (United States)	
Total: $17,570,000				
$2,000,000	May 27/98	Citric Acid	Archer Daniels Midland Company (United States)	Conspiracy (s.45)
$1,900,000	Oct. 21/98		Jungbunzlauer International A.G. (Switzerland)	
$4,700,000			Haarmann & Reimer Corporation (United States)	
$2,900,000	Sept. 22/99		F. Hoffmann-LaRoche Ltd. (Switzerland)	
$75,000	Oct. 27/99		Andreas Hauri (Switzerland)	
Total: $11,575,000				
$11,000,000	Mar. 18/99	Graphite Electrodes	UCAR Inc. (Canada)	Foreign Directives (s.46)
Total: $11,000,000				

$2,500,000	Oct 26/99	Sorbates	Hoechst AG (Germany)	Conspiracy (s.45)
$780,000			Eastman Chemical Company (United States)	
Total: $3,280,000				
$2,250,000	Sept. 24/99	Choline Chloride	Chinook Group Limited (Canada)	Conspiracy (s.45)
$1,000,000	Sept. 22/99		BASF Aktiengesellschaft (Germany)	
9 months imprisonment and 50 hours community service	Sept. 17/99		Russell Cosburn (Canada)	
Total: $3,250,000				
$700,000	May 25/99	Sodium Gluconate	Roquettes Frères (France)	Conspiracy (s.45)
$360,000	Feb. 15/99		Fujisawa Pharmaceutical Co. Ltd. (Japan)	
$350,000	July 23/99		Akzo Nobel Chemicals B.V. (The Netherlands)	
$350,000			Glucona B.V. (The Netherlands)	
$100,000	Oct. 21/98		Jungbunzlauer International AG (Switzerland)	
Total: $1,860,000				

(Fines in Canadian dollars)

« Cartels et immunité : les enjeux au Canada »

Harry Chandler
Sous-commissaire de la concurrence, Affaires criminelles
Bureau de la concurrence

Réunion du printemps de la Section du droit antitrust
Washington, D.C.
American Bar Association

le 5 avril 2000

Introduction

Le Canada s'est doté d'un programme dynamique et efficace pour lutter contre les cartels. Le Bureau de la concurrence, qui est l'organisme chargé de faire appliquer la législation antitrust au Canada, a diffusé récemment sa politique révisée concernant l'octroi de l'immunité, laquelle vise à encourager la mise au jour des cartels et d'autres formes d'agissements anticoncurrentiels.

Ce court document expose brièvement les mesures d'application de la loi qui ont été prises jusqu'ici pour contrer l'action des cartels au Canada et présente les principaux éléments du nouveau Bulletin sur l'immunité.

Cartels : l'approche du Canada

Le Canada est de loin le pays du G-7 le plus ouvert, ses exportations comptant pour le tiers de son produit national brut. Comme vous le savez peut-être, les États-Unis constituent le principal partenaire commercial du Canada, et vice versa. En tenant compte des importations et des exportations, le commerce entre le Canada et les États-Unis a plus que doublé depuis dix ans. Les échanges ont totalisé 564 milliards de dollars en 1998, soit plus d'un million de dollars à la minute, ce qui représente une activité commerciale importante pour un petit pays comme le Canada, soit 80 pour cent des échanges du pays. Le Canada a donc tout intérêt, comme les États-Unis, à soutenir une vive concurrence sur le marché international, et en particulier en Amérique du Nord.

Comme les États-Unis, le Canada s'est employé de façon active ces dernières années à faire obstacle aux complots internationaux, en suivant les pistes qui lui ont été communiquées par les États-Unis et d'autres juridictions, de même que les pistes fournies par des sources au Canada, en vue de mettre un terme aux activités des cartels criminels et de voir à ce que leur soient infligées des peines sévères de nature à dissuader de telles activités. Les deux pays sont parvenus à faire condamner des multinationales et leurs dirigeants qui s'étaient rendus coupables de complots internationaux criminels. Les tribunaux canadiens leur ont infligé, comme aux États-Unis, des amendes très élevées.

Les enquêtes menées récemment par le Bureau relativement à des allégations d'ententes conclues entre les fournisseurs pour fixer les prix et répartir le marché mondial des additifs destinés à l'alimentation humaine et animale ont donné lieu aux plus importantes amendes jamais infligées en vertu de la *Loi sur la concurrence* et dans l'histoire judiciaire du Canada.

Le tableau ci-joint présente, de façon sommaire, les peines infligées récemment par les tribunaux canadiens à des cartels ayant enfreint la loi. Ce qu'il faut savoir :

- Les dispositions visant à contrer l'action des cartels que l'on retrouve dans la *Loi sur la concurrence* sont d'ordre criminel. En plus d'amendes élevées pour les entreprises et les personnes, les tribunaux ont aussi la possibilité d'infliger une peine d'emprisonnement, ce qui a été fait au cours des dernières années.
- Le montant des amendes fixées au Canada semble peu élevé en comparaison des amendes infligées récemment aux États-Unis, mais il est à peu près équivalent, toute proportion gardée. Habituellement, la norme appliquée à des fins de référence et de comparaison est la proportion du volume de commerce en cause. Comme on peut s'y attendre, dans une économie de plus petite taille, les recettes de ventes sont moins élevées, de sorte que le montant absolu des amendes est aussi moins élevé.

- Il n'existe pas, au Canada, de dispositions limitatives concernant les infractions à la *Loi sur la concurrence*.
- Le Bureau de la concurrence a accès, sous réserve d'une autorisation judiciaire, à toute une gamme de moyens d'enquête tels les mandats de perquisition, les subpoenas pour des documents, les témoignages sous serment et l'interception des communications privées.

Programme d'immunité

Le programme d'immunité du Canada concernant les infractions à la *Loi sur la concurrence* est exposé dans le Bulletin sur l'immunité publié par le Bureau de la concurrence. Votre trousse contient un exemplaire de ce document, et celui-ci peut aussi être consulté sur le site Web du Bureau.

Une version révisée et simplifiée de la politique relative à l'octroi de l'immunité a été diffusée en février 2000 pour commentaires. La période allouée pour les commentaires vient donc tout juste de prendre fin. Toute modification qui pourra être apportée à la version finale du Bulletin touchera la forme seulement et aura pour but de faciliter davantage la compréhension et l'application de la politique. La politique comme telle ne changera pas.

Ceux et celles d'entre vous qui connaissent déjà la politique d'indulgence de la division antitrust y verront de nombreuses similitudes. Le Bulletin sur l'immunité publié par le Bureau de la concurrence est :

- court et simple, afin d'aider les demandeurs potentiels à s'auto-identifier;
- axé sur le principe de la communication initiale au Canada;
- clair au sujet du fait qu'une partie ne se verra pas accorder un traitement spécial au Canada du seul fait qu'elle a obtenu une immunité ou une autre forme de traitement favorable à l'étranger;
- axé principalement sur l'octroi de l'immunité, bien que les personnes qui ne réunissent pas les conditions requises pour l'immunité puissent se prévaloir d'autres formes d'indulgence;
- un guide clair d'introduction à une procédure simple, en quatre étapes, qui permet d'obtenir l'immunité en temps opportun;
- conçu de manière à indiquer clairement que la confidentialité de l'identité du demandeur et des renseignements dévoilés seront préservés.

Conclusion

Le Bulletin sur l'immunité publié par le Bureau de la concurrence expose clairement la politique du Bureau et indique l'importance que ce dernier accorde à la lutte contre les cartels internationaux. Les amendes infligées récemment à des entreprises et à des particuliers, qui totalisaient plus de 140 millions de dollars, ainsi que la peine de 9 mois d'emprisonnement dont a écopé un ancien employé, démontrent bien que le Canada est fermement résolu à décourager le comportement collusoire.

PEINES INFLIGÉES RÉCEMMENT À DES CARTELS AU CANADA

Montant	Date(s)	Enquête	Partie reconnue coupable	Infraction
48 000 000 $	22 sept. 1999	Vitamines en vrac	F. Hoffmann-LaRoche Ltd. (Suisse)	Complot (art. 45)
18 000 000 $			BASF Aktiengesellschaft (Allemagne)	
14 000 000 $			Rhône-Poulenc S.A. (France)	
5 200 000 $	1er mars 2000		Takeda Chemical Industries, Ltd. (Japon)	
2 500 000 $	22 sept. 1999		Daiichi Pharmaceutical Co. Ltd. (Japon)	
2 000 000 $			Eisai Co., Ltd. (Japon)	
1 000 000 $	30 mars 2000		Merck KGaA (Allemagne)	
250 000 $	25 oct. 1999		Dr Roland Brönnimann (Suisse)	
370 000 $	26 oct. 1999		Roussel Canada Inc. (Canada)	Directives étrangères (art. 46)
175 000 $	27 oct. 1999		Andreas Hauri (Suisse)	Complot (art. 45)
Total : 91 495 000 $				
14 000 000 $	27 mai 1998		Archer Daniels Midland	

14 000 000 $	27 mai 1998	Lysine	Company (États-Unis)	Complot (art. 45)
3 500 000 $	23 juil. 1998		Ajinomoto Co. Inc. (Japon)	
70 000 $			Sewon America Inc. (États-Unis)	
Total : 17 570 000 $				
2 000 000 $	27 mai 1998	Acide citrique	Archer Daniels Midland Company (États-Unis)	Complot (art. 45)
1 900 000 $	21 oct. 1998		Jungbunzlauer International A.G. (Suisse)	
4 700 000 $			Haarmann & Reimer Corporation (États-Unis)	
2 900 000 $	22 sept. 1999		F. Hoffmann-LaRoche Ltd. (Suisse)	
75 000 $	27 oct. 1999		Andreas Hauri (Suisse)	
Total : 11 575 000 $				
11 000 000 $	18 mars 1999	Électrodes de graphite	UCAR Inc. (Canada)	Directives étrangères (art. 46)
Total: 11 000 000 $				
2 500 000 $	26 oct. 1999	Sorbate	Hoechst AG (Allemagne)	Complot (art. 45)
780 000 $			Eastman Chemical Company (États-Unis)	
Total : 3 280 000 $				
2 250 000 $	24 sept. 1999	Chlorure de choline	Chinook Group Limited (Canada)	Complot (art. 45)
1 000 000 $	22 sept. 1999		BASF Aktiengesellschaft (Allemagne)	
9 mois d'emprison-nement et 50 heures de service communau-taire	17 sept. 1999		Russell Cosburn (Canada)	
Total: 3 250 000 $				
700 000 $	25 mai 1999	Gluconate de sodium	Roquettes Frères (France)	Complot (art. 45)
360 000 $	15 fév. 1999		Fujisawa Pharmaceutical Co. Ltd. (Japon)	
350 000 $	23 juil. 1999		Akzo Nobel Chemicals B.V. (Pays-Bas)	
350 000 $			Glucona B.V. (Pays-Bas)	
100 000 $	21 oct. 1998		Jungbunzlauer International AG (Suisse)	
Total: 1 860 000 $				

(montant des amendes en dollars canadiens)